



Les Pitchous du Viaur
Centre de loisirs
Rue de l'église
81190 Mirandol-Bournounac

FONCTIONNEMENT

Le centre de loisirs est ouvert aux enfants scolarisés de **3 à 12 ans**.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les mercredis hors vacances scolaires, de **12h00 à 17h00** : accueil de loisirs

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, les vacances d'Hiver, de Pâques et d'Été (mois de juillet), de **8h30 à 17h00** : Accueil de loisirs

Les inscriptions sont à faire **auprès d'Arnaud BROUSSY**, par **mail** ou sur remise des feuilles d'inscription. La réservation se fait au plus tard une semaine avant. Les désinscriptions se font par mail jusqu'au vendredi précédent la semaine suivante. Toute non présence de l'enfant et non avertie au préalable (4 jours avant) sera facturée.

GARDERIE

Une garderie est proposée le matin de **7h30 à 8h30**, et de **17h00 à 18h30** pendant les jours d'ouverture.

L'accès à la garderie se fait par **inscription** (obligatoire).

RESTAURATION – GOÛTER

Le repas du midi et le goûter sont fournis à chaque enfant. Il est donc indispensable de réserver mais aussi de prévenir de toute allergie au moyen de la fiche sanitaire, et indiquer si l'enfant suit un régime particulier.

TRANSPORT

Une navette est mise à votre disposition au départ des communes de Pampelonne, Ste Gemme, Tanus, les Farguettes et Almayrac.

Les mercredis hors vacances scolaires : Les enfants seront récupérés à la sortie de l'école.

Pendant les vacances : **Almayrac** : 8h15 (église) - 17h35

Ste Gemme : 8h20 (Mairie) - 17h30

Les farguettes : 8h25 (écoles) - 17h25

Tanus : 8h35 (mairie) - 17h15

Pampelonne : 8h50 (mairie) – 17h00

OBLIGATIONS MEDICALES

Les enfants doivent répondre aux obligations vaccinales en vigueur. Ils ne sont pas admis si eux-mêmes ou l'un de leur frère et soeur est atteint d'une maladie contagieuse.

En cas d'accident survenu dans les locaux du centre de loisirs, un contact sera pris d'urgence avec la famille, et toutes les mesures seront prises dans l'intérêt de l'enfant.

Au moment de l'inscription, les parents doivent signer une autorisation afin de prendre toute mesure rendue nécessaire par l'état de santé de l'enfant.

TARIFS

Les tarifs sont fixés par les membres de la Commission Enfance et Jeunesse, et votés par délibération du Conseil d'Administration de l'association.

FACTURATION

Une facture mensuelle, à terme échue, peut-être adressée à chaque famille sur demande.

Sont acceptés comme moyens de paiement : chèque (à l'ordre de « association les Pitchous du Viaur »), bons CAF, chèques vacances, ou espèces.

Je soussigné(e), M(me), parent de l'enfant.....

Certifie avoir pris connaissance du fonctionnement du centre de loisirs et en accepter les conditions.

Date :

Signature :



Renseignements Famille

(UNE FICHE PAR ENFANT)

ENFANT

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

P
H
O
T
O

FAMILLE

Père

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Situation familiale :

Profession :

N° sécurité sociale :

Téléphones

Portable :

Travail :

Domicile :

Mail :

Mère

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Situation familiale :

Profession :

N° sécurité sociale :

Téléphones

Portable :

Travail :

Domicile :

Mail :

LISTE DES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANTS

Noms Prénoms	Adresse	Téléphones	En qualité de...

Numéro Allocataire CAF (obligatoire)

Père :

Mère :



FICHE SANITAIRE

1 - ENFANT

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Sexe : Fille Garçon

2 – RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphones

Portable :

Travail :

Domicile :

3 – PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (si différente du responsable légal)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphones

Portable :

Travail :

Domicile :

4 – VACCINATIONS (Se référer au carnet de santé ou au certificat de vaccination de l'enfant)

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole - Oreillons - Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polyo				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (précisez)	

5-RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

• L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si OUI, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant, avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance jointe.



Les Pitchous du Viazur
Centre de loisirs
Rue de l'église
81190 Mirandol-Bournounac

• L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? (Entourez la bonne mention)

Rubéole		Varicelle		Angine		Rhumatisme Articulaire aigu		Scarlatine		Coqueluche		Otite		Rougeole		Oreillons	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

• L'enfant fait-il l'objet d'une allergie : OUI χ NON χ

Si OUI : *Quelle allergie :

*Cause de l'allergie :

*Conduite à tenir :

• Veuillez nous indiquer :

*Les difficultés de santé et les précautions à prendre

*Les recommandations utiles (lunettes, lentilles de contact, prothèse auditive...)

• Veuillez nous indiquer si l'enfant est soumis à un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) :

(Le cas échéant, fournir l'ordonnance du médecin, les médicaments et la procédure à suivre)

Je, soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des activités à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :



Les Pitchous du Viazur
Centre de loisirs
Rue de l'église
81190 Mirandol-Bourgnounac

Je soussigné, autorise mon enfant.....

Je soussigné, autorise mon enfant.....

Intitulé	Texte	Oui	Non
Autorisation de photos et vidéos	Autorise le personnel à prendre en photos/vidéo mon enfant pour : -utilisation interne à la structure -publication		
Autorisation sortie (transport en commun)	Autorise le personnel à sortir mon enfant en utilisant les transports en commun.		
Autorisation prescriptions	Autorise le personnel à administrer les éventuelles médications prescrites par le médecin et sur présentation d'une ordonnance		
Autorisation urgence	Autorise le personnel à prendre les mesures d'urgences nécessaires (hospitalisation, pompiers, SAMU ...)		
Autres			

Date :

Signatures :